

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Président de la Cour constitutionnelle, a reçu en audience ce jour mardi 19 mars 2019 à partir de 11 Heures, à son siège en présence des Membres de l'Institution, Maître Alhassane SANGARE, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Mali, accompagné de cinq (5) Membres du Barreau.

Après avoir souhaité la bienvenue à ses hôtes, les échanges ont porté sur le futur cadre de collaboration entre la Cour constitutionnelle et l'Ordre des Avocats du Mali, en prévision des réformes constitutionnelles en cours.

A l'issue de cette rencontre, les deux parties ont convenu de renforcer davantage leurs relations dans l'intérêt bien compris de tous, conformément aux missions de chacune des parties.

Bamako, le 19 mars 2019

**LE PRESIDENT DE LA COUR
CONSTITUTIONNELLE**



Madame Manassa DANIOKO
Commandeur de l'Ordre National